

## **Pierre TERRIBLE, erreur d'identité**

*Pierre Bardin*

Le 13 nivôse an 11 (3 janvier 1803) à 6 heures du matin, une rumeur se propage à travers les cellules de la Conciergerie « Terrible le nègre de la Guadeloupe est mort ». Immédiatement averti le gardien Lambert, après avoir constaté le décès, dont on ne connaît pas la cause, prévient les autorités compétentes, qui feront enregistrer le décès à la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement : « *Terrible Pierre – marié – A la maison de Justice – 13 nivôse an 11 – 43 ans* » <sup>1</sup>.

Des scellés seront mis, après inventaire, les 10 et 13 janvier puis le 10 février 1803, sur une malle contenant ses effets et biens personnels.

Dans les semaines qui suivirent, aucun héritier ou ayant droit ne s'étant présenté, ses biens furent déclarés en déshérence.

Le 30 floréal an 11, une vente aux enchères, à la requête et poursuite de la régie des domaines, au nom et au profit de la République, après publication par affiche de l'inventaire des biens « *du nommé Terrible, l'un des nègres de la Guadeloupe, décédé à la Conciergerie, division du Pont Neuf* » sera effectué au dépôt de Soubise, par Dussart commissaire-priseur, Sallé commissaire de la préfecture, Gravelle préposé de la Régie, Dégligny son adjoint, en présence du gardien Lambert.

A deux heures de relevée, le commissaire-priseur ayant constaté qu'un nombre suffisant d'enchérisseurs étaient présents dans la salle, la vente article par article pouvait commencer.

Auparavant, il est permis de croire, si le nombre d'acheteurs correspondait à ce que prévoyaient les responsables, au moins aussi nombreux étaient certainement les curieux venus assister à une vente sortant de l'ordinaire. Primo dans l'imagination du public, et selon la propagande officielle, ce nègre « Terrible » devait être un colosse, le sabre dans une main, la torche dans l'autre, un des meneurs d'une population en révolte contre le rétablissement de l'esclavage, décision qui avait mis la Guadeloupe à feu et à sang. Secundo, l'énumération de ses biens et effets montrait à l'évidence que « Terrible » était un personnage important, loin d'être dans le besoin.

En voici la liste intégrale, article par article, et le prix adjugé à chacun après enchères.

- six chemises	adjudé	17 francs
- six chemises	adjudé	17 francs
- neuf chemises	adjudé	15 francs
- vingt-quatre mouchoirs et cravates	adjudé	15 francs
- quatorze paires de bas tant en fil que coton	adjudé	11 francs
- deux paires de draps	adjudé	25,40 frs
- une paire de bottes et autres objets	adjudé	6,20 frs
- huit gilets et autres objets	adjudé	21,10 frs
- un mauvais pantalon de laine, et autres objets	adjudé	13,25 frs
- un habit	adjudé	9,50 frs
- un autre	adjudé	12,50 frs
- un coupon de drap bleu	adjudé	25 francs
- un petit gilet	adjudé	12 francs
- huit serviettes, une nappe	adjudé	21,50 frs
- une malle	adjudé	2,60 frs
- un éperon en cuivre argenté	adjudé	1,15 frs

---

<sup>1</sup> Archives de la Seine – DQ879.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- un couvert d'argent	adjudé	34 francs
- un médaillon en or	adjudé	40 francs
- une montre	adjudé	72 francs
- une chaîne d'or	adjudé	48 francs
- un lingot d'or	adjudé	3.681 francs
- une chaîne d'or	adjudé	31 francs
- un lingot d'argent	adjudé	380 francs
- un autre lingot d'argent	adjudé	354 francs
Total de la vente		4 865,95 frs

Cette vente aura duré deux heures. Aucune opposition aux scellés n'ayant été connue, tous vont se retirer après avoir signé le procès-verbal, satisfaits du travail accompli <sup>2</sup>.

Lorsque le hasard d'une recherche vous permet de découvrir un tel document, à l'intérêt historique évident, son étude terminée, vous posez votre stylo, croisez les doigts derrière la tête, vous posant la question suivante : pourquoi les autorités compétentes ont-elles présenté Terrible comme nègre de la Guadeloupe, alors que, s'il a bien été impliqué dans les événements qui ont bouleversé l'île, il n'était pas NOIR mais BLANC ?

Sommes-nous en présence d'une bévue involontaire, ou d'un mensonge qui ne l'est pas ? Le mensonge volontaire ne semble pas évident, et on ne voit pas très bien quelle aurait pu être son utilité.

Par contre, on peut imaginer, sans grand risque de se tromper, que, pour commettre une telle bévue, le secrétaire chargé de rédiger l'inventaire des biens à adjuger n'ayant pas été informé des déclarations du gardien et des codétenus, recueillies sans aucun doute après le décès du prisonnier, en avait simplement conclu, puisqu'il avait été arrêté en Guadeloupe, incarcéré sous un patronyme aussi peu courant, évocateur des drames que vivait l'île, qu'il devait être un NÈGRE. C'est ainsi parfois que s'écrit l'Histoire.

Alors, qui était cet homme ?

Il se nommait Pierre Terrible, né à Bergerac le 7 février 1756, baptisé le 8, en l'église Saint Jacques et Saint Martin, fils de Pierre Terrible, tonnelier et Marie Dufour ; sixième enfant d'une fratrie de sept. Nous y reviendrons <sup>3</sup>.

Issu d'un milieu artisanal, celui des tonneliers, dont les productions sont indispensables pour le transport de toutes les marchandises, tant par terre que par mer, il dut suivre l'enseignement basique d'écriture, de lecture, de calcul, peut-être donné par son oncle Pierre Dufour, maître écrivain, qui signe comme témoin au mariage de ses parents. A quel âge et à quelle date est-il parti pour la Guadeloupe ? Son nom ne paraît pas dans les embarquements à Bordeaux. A-t-il suivi d'autres jeunes gens natifs de Bergerac ? Pour ce qui le concerne, cette hypothèse n'est pas à dédaigner. Voici pourquoi.

De Bergerac, s'embarquent à Bordeaux pour la Guadeloupe, le 1<sup>er</sup> mars 1771, sur le navire La Désirée, André et Jacques Sargenton, âgés respectivement de 13 et 12 ans. Leurs très belles signatures montrent qu'ils ont eux aussi reçu une solide instruction. Ceci n'a rien de surprenant quand on sait qu'ils sont issus d'un milieu protestant où l'enseignement et la lecture de la bible rythment les journées.

A l'évidence, vu leur âge, ils partent rejoindre un membre de leur famille installé sur l'île. Une descendance subsiste encore en Guadeloupe de nos jours <sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Archives de la Seine DQ10/127.

<sup>3</sup> Archives Départementales de la Dordogne. Voir en fin d'article.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Or, le mariage à Sainte Foy des Vignes, aujourd'hui un des quartiers de Bergerac, entre François Terrible, vigneron, et Marie Sargenton, avec la naissance le 13 juillet 1755 d'une petite fille prénommée Marie, permet de croire à un lien familial qui aurait incité Pierre Terrible, le moment venu, à partir lui aussi pour la Guadeloupe, à l'exemple de personnes issues du même milieu familial bergeracois.

A quel moment arrive-t-il en Guadeloupe ? Et pour quel emploi ? Certainement très modeste comme bon nombre de commis aux écritures ou autres emplois mineurs dans les ports, loin des rêves du départ. Peut-être eut-il fallut chercher dans les registres de paroisses de l'île pour trouver sa signature à un baptême ou un mariage.

Et pourtant elle finira par apparaître le 19 pluviôse an III (7 février 1795) quand il sera témoin au mariage de Pierre Emmanuel Piaud, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon des sans-culottes, et Marie Catherine Agnès Merlande, en la commune de Tricolor, nom révolutionnaire donné à la paroisse de Sainte Rose <sup>5</sup>.

La Guadeloupe, comme la France depuis 1789, est en pleine tourmente révolutionnaire. La Convention, par son décret du 16 pluviôse an 2 (4 février 1794), ayant aboli l'esclavage, décida d'envoyer des émissaires dans les îles pour porter et appliquer ce décret.

Pour la Guadeloupe, ce fut un personnage pour le moins controversé, Victor Hugues, doué d'une énergie farouche « *dont l'aspect est si expressif que le meilleur de ses amis n'ose l'aborder sans effroi...* » <sup>6</sup>. Arrivé sur l'île en mai 1794, avec une petite troupe, en trois mois il réussit à chasser les Anglais qui avaient occupé l'île à la demande des colons. La mise en place des nouvelles institutions ne se fit pas sans l'application d'une terreur révolutionnaire, en particulier sur les anciens colons. En même temps, était mise en place une nouvelle administration qui vit la nomination dans les municipalités de personnages entièrement acquis, par conviction ou intérêt, pour appliquer immédiatement les décisions prises.

Pierre Terrible, sans doute dans ce cas, va convoler en justes noces, sur la commune de Tricolor, le 8 thermidor an 5 (5 août 1797), avec Marie Julie Elisabeth Beauperthuy. L'acte précise qu'il est âgé de 37 ans (en réalité 41, car né en 1756 et non pas en 1759 comme inscrit). Domicilié sur la commune du Moule, classé comme négociant. Son père n'est plus tonnelier, mais courtier. La jeune fille, âgée de 17 ans, native de Tricolor « *ci-devant Sainte Rose* », est fille de Pierre Beauperthuy habitant et résidant sur la commune, chirurgien, âgé de 65 ans, natif de Monperoux, département de la Dordogne et d'Élisabeth Rouy Moulins, âgée de 52 ans, native de Baie Mahault <sup>7</sup>. Ce que ne précise pas l'acte de mariage est le fait que Pierre Terrible, acquis aux idées révolutionnaires, a été nommé par Victor Hugues agent communal sur la commune du Moule. Le 16 brumaire an 4 (7 novembre 1795), il s'adresse aux commissaires de la Convention nationale, comme délégué de la commune du Moule :

---

<sup>4</sup> A.D. de la Gironde – Embarquements – 1763-1711 – 6B53. Une étude généalogique très complète sur cette famille Sargenton a été réalisée par Bernadette et Philippe Rossignol – G.H.C. n°233 – février 2010.

<sup>5</sup> G.H.C. mars 1992 – page 548.

<sup>6</sup> Ange Pitou – Voyage forcé à Cayenne dans les deux Amériques et chez les anthropophages – Club français du livre – Paris 1962.

<sup>7</sup> AN –SOM/5MI/366, Sainte Rose. Mariage cité dans GHC83, juin 1996, page 1655.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

« Citoyens,

*Depuis quelques jours, je m'aperçois d'un grand ralentissement au travail, non seulement dans les cultivateurs mais encore dans les personnes de la campagne qui sont chargées de quelques places. Il n'y a plus cette autorité qu'il y avait autrefois. Tous les esprits ne sont portés qu'à un seul but, celui de l'intérêt. Je vois que tout le monde attend avec la plus grande impatience l'établissement des tribunaux. Je vois les esprits tendus à la procédure même de la République. Je vois bien qu'il y a ici quelques personnes cachées qui cherchent à troubler la tranquillité publique, à entraver vos opérations et celles de vos délégués.*

*Il semble qu'on veut faire renaître l'ancien régime. On souffle aux oreilles des ateliers que les émigrés vont rentrer, qu'eux seront appelés citoyens et les propriétaires monsieur, et en effet ces mots de Mrs, de Vous, de Dame, sont assez usités parmi quelques personnes, mais principalement les femmes. Mais enfin cela ne sont que des mots changés, qui ne feront rien à la chose si l'ouvrage se faisait. – signé Terrible-*

*Pour copie conforme, signé Lebas – Pièces relative aux bruits qui se répandent sur la liberté des noirs. »<sup>8</sup>*

Auparavant, le 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), un créole de l'île de la Trinité, Monval Bondy, est arrêté sur un bâtiment américain bien que faisant partie de l'équipage. Il est accusé d'être resté à la Guadeloupe en 1793, « *habitant chez la dame Libet, étant économe sur l'habitation Boivin au Moule* ».

Comme délégué des Commissaires de la Convention, Pierre Terrible viendra confirmer ces déclarations, précisant qu'il (Monval) avait prêté le serment à la République. Confirmation également du citoyen Coquille Desvagues sergent de la 7<sup>ème</sup> compagnie du bataillon des sans-culottes. Monval sera arrêté et emmené au Port de la Liberté, nouveau nom de Pointe à Pitre<sup>9</sup>.

Les qualités révolutionnaires, voire de sans-culottes, comme agent municipal vont être récompensées.

« *Liberté – Egalité [...] Port de la Liberté le 21 nivôse an 6 (10 janvier 1798) de la République Française, une et indivisible. Les agents particuliers du Directoire exécutifs aux Iles du Vent. Au citoyen Terrible, agent municipal au Moule. Nous vous nommons provisoirement citoyen, pour remplir les fonctions de notre délégué dans votre commune à la place du citoyen Labruyère, auprès duquel nous vous engageons à vous rendre, pour qu'il vous remette les papiers et qu'il vous donne les renseignements nécessaires à votre administration. Nous comptons assez sur votre zèle pour le bien public, pour nous persuader que vous vous empresserez de répondre à notre confiance. Salut et Fraternité. Signé Lebas et Victor Hugues [...] »<sup>10</sup>*

Ce titre de délégué lui avait-il été attribué verbalement ?

C'est possible. Officiellement c'est à titre provisoire.

Le 28 thermidor an 7 (15 août 1799) « *Le citoyen Pierre Borie, négociant, et la citoyenne Agnès Elisabeth Rouy Moulens, déclarent que la citoyenne Marie Julie Élisabeth Beauperthuy, épouse du citoyen Pierre Terrible ci-devant commissaire délégué du canton*

---

<sup>8</sup> AN AF/II/Carton 303 n°25 – Extrait de la correspondance des Commissaires Hugues et Lebas, délégués aux isles du Vent.

<sup>9</sup> AN AF/11/303 – dossier 2514.

<sup>10</sup> AN – Colonies, D2C/348, Personnel Civil et Militaire, Guadeloupe, Brevets et Commissions.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

du Moule, est accouchée le 25 floréal an 6 [14 mai 1798] d'un garçon à qui ils ont donné le nom de Fleury ». En marge, une mention marginale précise que l'enfant est blanc <sup>11</sup>.

Pourquoi « ci-devant » ? Parce qu'à cette date Victor Hugues a été rappelé en France, ayant quitté l'île en juin 1798. Un arrêté du Directoire avait mis fin à ses fonctions et à celles de Lebas dès le mois de juillet 1797.

Sur son administration les avis sont très partagés. J'ai choisi des courts extraits de deux ouvrages parmi des dizaines de parutions, de deux historiens guadeloupéens.

Pour l'un, « *son administration était la négation de tout ce qui constitue une Société civilisée[...] Pas de Loi, pas de tribunaux, pas de justice, l'arbitraire partout [...] Tel était le gouvernement de la Guadeloupe modifié dans les derniers temps par la guillotine en moins et un peu de culture en plus [...] cependant Victor Hugues fut peut-être l'un des hommes les plus extraordinaires mis en lumière par la Révolution [...]* ». <sup>12</sup>

« *Quelque appréciation qui puisse être portée sur les rigueurs exercées contre les planteurs blancs par Victor Hugues, on est bien obligé d'admettre la clarté des orientations de sa politique [...]*

*La destruction de la classe sociale qui avait jusqu'alors soutenu la contre-révolution [...] l'égalité entre toutes les races et les anciens esclaves jouiront effectivement sous son administration de la liberté, qu'il assortit cependant de restrictions dues à la poursuite des cultures et au développement de l'économie de l'île [...] Une décentralisation administrative très poussée confinait à la dictature [...] la Guadeloupe connaissait une prospérité économique certaine et un équilibre social [...]* » <sup>13</sup>

Il existe aux archives départementales de Nantes un fonds contenant toute la correspondance de Victor Hugues et Lebas, qui servit entre autres à Anne Pérotin-Dumon, pour sa thèse de l'Ecole des Chartes sur « *La Guadeloupe sous la Convention thermidorienne et le Directoire* ». On y trouve, entre autres, des documents sur bien des personnages et notamment Pierre Terrible. Malheureusement, le temps a manqué pour aller les consulter<sup>14</sup>.

Que devint l'ex-délégué des Commissaires ? Il resta sans doute agent communal du Moule et reprit certainement ses activités de négociant. On peut cependant tenir pour certain, mais sans preuve, qu'il fut de ceux, restés fidèles à l'œuvre de Victor Hugues, qui firent tout pour contrarier les nouveaux gouverneurs mis en place par le Directoire. Cette situation va durer de 1799 à 1801, jusqu'à la nomination par Bonaparte, premier Consul, du contre-amiral Lacrosse comme Lieutenant général. Mais le comportement paranoïaque de ce dernier et les attaques mégalomaniaques contre les diverses administrations et la population, en particulier contre les officiers et soldats de couleur formant en majorité l'armée créée par Victor Hugues, allait conduire à son expulsion de l'île manu militari, au bout de 7 mois, du 25 mai au 6 novembre 1801.

Un gouvernement provisoire va être mis en place. Son président sera un officier de couleur, chef de brigade, Magloire Pélage. Il sera assisté de Frasans, blanc, homme de loi, de Corneille, mulâtre, notaire, Danois, mulâtre, et Piaud, blanc, secrétaire. Le

---

<sup>11</sup> AN – SOM/5MI/366, Sainte Rose, n°443.

<sup>12</sup> M.A. Lacour. Histoire de la Guadeloupe, Tome 2, Basse Terre 1857.

<sup>13</sup> Henri Bangou. La Révolution et l'esclavage à la Guadeloupe 1789-1802 – Editions Messidor, Paris 1989.

<sup>14</sup> L'île de la Guadeloupe sous la Révolution, Inventaire analytique (mars 1793 – fructidor an IV), GHC n°77, décembre 1995, page 1507.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

ralliement de la population est total mais pas dans l'armée. A partir de ce moment la Guadeloupe va connaître les heures les plus sombres et les plus sanglantes de son histoire. Cependant, les nouvelles institutions ne menacèrent à aucun moment de faire sécession avec la France. Pélage, officier au loyalisme exemplaire envers la République, se rallia sans hésiter au général Richepanse, arrivé à la tête d'une importante division de 3 000 hommes, destinée à remettre en place la légalité républicaine, mais surtout ayant comme objectif final, d'ordre de Bonaparte, le rétablissement de l'esclavage. Deux officiers, compagnons de route de Pélage, Delgrès et Ignace, prirent la tête de la révolte et allèrent jusqu'au bout de leur engagement « *Vivre libre ou mourir...* ». Pélage, aux côtés des troupes venues de France, participa à l'écrasement de cette révolte. Son loyalisme républicain en fut bien mal récompensé <sup>15</sup>.

Un acte d'accusation « *pour rébellion ouverte avec préméditation contre le gouvernement dans l'île de la Guadeloupe et dépendances* » fut dressé contre les membres du Conseil provisoire et leurs complices, tant civils que militaires. Tous étaient passibles de la peine de mort. Ils furent 43 à être embarqués à Basse Terre le 10 messidor an 10 (18 août 1802), ils furent emprisonnés pendant 16 mois, puis mis en liberté en novembre 1803, sans qu'aucun jugement n'eût été prononcé <sup>16</sup>.

Il faut préciser que, pendant sa détention, Pélage avait rédigé un « *Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pélage et pour les habitants de la Guadeloupe, chargés par cette colonie de l'administration provisoire après le départ du capitaine général Lacrosse dans le mois de brumaire an X. Signé Pélage, Hyp. Frasans, C. Corneille, P. Piaud... texte imprimé. Paris, an X. 1803* » <sup>17</sup>.

L'enchaînement des événements, suite à l'attitude paranoïaque de Lacrosse, y était amplement démontré. Ceci explique peut-être cela.

Parmi les civils embarqués sur le Redoutable figurait Pierre Terrible avec cette note « *Ex-commissaire, désigné comme immoral et féroce complice de la rébellion* » <sup>18</sup>.

Interné à la Conciergerie, il y décèdera comme on le sait quelques mois avant la mise en liberté de tous les accusés, sous le qualificatif du « Nègre Terrible ».

Pélage vécut à Paris puis en province avec toute sa famille et un groupe de fidèles, jusqu'à sa réintégration le 31 janvier 1808 <sup>19</sup>.

Un certain nombre d'officiers de couleur, comme Lamouche, Voltaire, Isaac, furent affectés au bataillon des pionniers noirs à Mantoue qui deviendra plus tard le 7<sup>ème</sup> de ligne intégré à l'armée du Royaume de Naples.

Il m'a paru intéressant de s'arrêter un instant sur la position d'Hyppolite Frasans. Dès son arrivée à Brest, il écrit au ministre de la marine Decrès, pour lui faire part de son arrivée, et d'ordre du général Richepanse d'avoir à se présenter devant lui comme « *l'un des membres du gouvernement provisoire que les circonstances les plus critiques forcèrent d'établir après le départ du capitaine général Lacrosse [...]. J'étais le seul blanc parmi les*

---

<sup>15</sup> Sur ces événements, outre les deux ouvrages déjà cités, on peut se référer à Docteur André Nègre, *La rébellion de la Guadeloupe*, Éditions Caribéennes, 1987, et Jacques Adélaïde-Merlande, *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire*, Karthala, 1992.

<sup>16</sup> AN, Colonies, C7A56.

<sup>17</sup> BnF. site Tolbiac, 8°LK/12/78-Resac.

<sup>18</sup> AN, Colonies, C7A56.

<sup>19</sup> Pierre Bardin, *Magloire Pélage*, G.H.C. n° 125, avril 2000.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*personnes qui formaient le Conseil [...] Je dois un compte de ma conduite, et des motifs qui l'ont déterminée [...] Il me tarde d'avoir convaincu le gouvernement de la pureté de mes intentions [...] je ne doute pas que les renseignements que je peux vous donner sur ce qui s'est passé à la Guadeloupe, pendant la durée du rôle forcé que j'y ai joué ne vous feront partager sur mon compte l'opinion que j'ai laissée dans le cœur des habitants de la Guadeloupe [...] ».*<sup>20</sup>

En rédigeant cette lettre, Frasans veut se désolidariser des autres accusés. Ecrivant d'abord qu'il était le seul blanc, et le souligne, ce qui est faux puisque le secrétaire Piaud était le second blanc du Conseil. Ensuite qu'il fut forcé d'y jouer un rôle. Lequel ? Ne cherchons pas plus avant, ce n'est pas le sujet de cet article. Sans doute craignait-il le sort qui les attendait s'ils passaient en cour martiale.

Pendant toutes ces années, la famille restée à Bergerac reçut-elle des nouvelles du cadet parti chercher fortune aux îles. L'histoire ne le dit pas. Son père, Pierre Terrible, décèdera à Bergerac le même jour que son fils, le 14 nivôse an 11 (4 janvier 1803) âgé de 86 ans. Sa mère était décédée elle aussi à Bergerac, le 28 frimaire an 5 (18 décembre 1796), âgée de 76 ans<sup>21</sup>.

En Guadeloupe, sa veuve Marie Julie Élisabeth Beauperthuy va convoler en secondes noces, à Sainte Rose, le 23 prairial an 12 (12 juin 1804) avec Louis Desbonne, âgé de 20 ans, natif de l'île de Saint Martin, fils de feu Desbonne Belasse, âgé d'environ 58 ans lors de son décès, et de Marie Anne Sellier âgée d'environ 54 ans.

Une mention particulière retient notre attention. Par décision du juge du tribunal de première instance de Pointe à Pitre, l'épouse sera autorisée à se qualifier de « *Veuve Terrible* » et pourra contracter un nouveau mariage. Preuve, s'il en était besoin, que Marie Julie Élisabeth Beauperthuy avait demandé à conserver par fidélité le nom de son premier époux, qui n'était peut-être pas, on peut le croire, le monstre immoral et féroce décrit dans l'acte d'accusation<sup>22</sup>.

Son fils, Daniel Fleury Terrible, âgé de 20 ans, épousera le 13 avril 1818 Marie Rose Adeline Jarige, âgée de 18 ans, née à Sainte Rose, fille légitime de Mr Jean Lambert Kiquandon Jarige, né à Ste Anne, pharmacien, et de dame Marie Geneviève Riffaud, née à Sainte Rose.

De cette union naîtra une petite fille, Marie Jeanne Victoire Zénaïde, le 21 juillet 1819, déclarée à la mairie le 19 octobre suivant. En marge, on note que l'enfant est blanc<sup>23</sup>.

Enfin, le 21 mai 1836, Daniel Fleury Terrible viendra déclarer à la mairie de Sainte Rose le décès de sa mère, âgée de 55 ans<sup>24</sup> puis ira ou retournera à Vieques, sur l'île de Porto Rico. En 1857, âgé de 59 ans, veuf, il teste *devant le gouverneur de l'île*. « *C'est un des colons français de Vieques le plus souvent cité* »<sup>25</sup>. J'ignore à quelle date il partit s'installer à Porto Rico.

Pour mettre un point final, il m'a paru intéressant de présenter cette famille bergeracoise, au patronyme peu courant, composée d'au moins deux branches. Seule est détaillée celle

---

<sup>20</sup> AN, Colonies, C7A56.

<sup>21</sup> A.D. de la Dordogne, Collection communale.

<sup>22</sup> AN, SOM/5MI/367.

<sup>23</sup> AN, SOM/5MI/367.

<sup>24</sup> AN, SOM/5MI/368.

<sup>25</sup> Carmen Aboy, G.H.C. n°189, février 2006, page 4781.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

du futur Guadeloupéen. Le mariage des parents, les naissances et baptêmes sont tous inscrits sur les registres de l'église paroissiale Saint Jacques et Saint Martin <sup>26</sup>.

Le 4 août 1744, mariage de Pierre Terrible, tonnelier, âgé de 28 ans, fils de feu Jacques et de Marguerite Dorit, et Marie Dufour, âgée de 24 ans, fille de Pierre Dufour et de Marie Goubie. Parmi les témoins, on remarque les signatures de Pierre Dufour, maître bottier et Pierre Dufour fils maître écrivain.

Leurs enfants :

6 novembre 1745 : baptême de Louis Terrible, âgé de 2 jours.

19 juin 1749 : baptême de Hélié, âgé de 3 jours.

6 octobre 1751 : baptême de Jeanne, née le jour précédent.

30 septembre 1753 : baptême de Joseph, né le jour présent.

8 février 1756 : baptême de Pierre, né le 7. C'est lui le futur délégué au Moule.

25 juillet 1757 : baptême de Catherine, née le même jour.

28 janvier 1759 : baptême de Jeanne, âgée de 3 jours.

Nota : le 15 août 1759, baptême d'un Pierre Terrible, né la veille (donc 6 mois et demi après Jeanne), mais fils de Jacques et de Marie Aubrespit.

Peut-être quelque généalogiste distingué aurait-il étudié cette famille bergeracoise ; nous pourrions ainsi savoir quel fut le devenir des uns et des autres <sup>27</sup>.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>26</sup> A.D. de la Dordogne, Collection communale.

<sup>27</sup> Sur Geneanet, arbre de Martin Terrible, terrible1. Mais il ne donne que les dates de baptême des enfants et, seulement pour Pierre Terrible, le mariage en Guadeloupe. Il lui donne le 15 août 1759 comme date de baptême. La famille Terrible faisait partie des Protestants de Bergerac au XVII<sup>e</sup> siècle (paroisse réformée, 1654-1682) NDLR.